

Communauté
D'AGGLOMERATION
PAYS BASQUE
EUSKAL
HIRIGUNE
Elkargoa

DE
TOUTES
NOS
FORCES !
GURE INDAR GUZIEZ !

PLAN CLIMAT PAYS BASQUE

Plan Climat Air Énergie Territorial

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

1^{er} février 2020

communaute-paysbasque.fr



@communautePB

Sommaire

LE PLAN CLIMAT PAYS BASQUE 2

Le Changement climatique, c'est quoi ? 2

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial, c'est quoi ? 3

Comment le Plan Climat Pays Basque a-t-il été construit ? 4

DIAGNOSTIC 5

Changement climatique et vulnérabilités 5

Polluants atmosphériques 6

Climat et émissions de gaz à effet de serre 7

Captage de carbone 8

Consommations d'énergie 9

Production d'énergies renouvelables 10

STRATÉGIE 11

Scénario cible 2030 11

Vision 2050 12

5 orientations stratégiques 13

PLAN D' ACTIONS 14

S'adapter au changement climatique : préserver le territoire, ses habitants, ses ressources naturelles, ses activités 15

(A)ménager : planifier et construire le territoire post-carbone 16

Habiter : accompagner la sobriété et l'efficacité énergétique 17

Bouger : changer les pratiques de déplacement pour des bénéfiques « santé » 18

Cultiver pour mieux manger : favoriser les pratiques alimentaires et les modes de production agricole soutenables 19

Produire et consommer autrement : préserver les ressources, prévenir et valoriser les déchets 20

Augmenter la production d'énergie renouvelable : couvrir les besoins par la valorisation des ressources locales 21

Coopérer : piloter et animer l'action partenariale et locale 22

ANNEXE : Livret sur l'exemplarité de la Communauté d'agglomération 23

Diagnostic Bilan GES collectivité 24

Lecture Patrimoine et compétences du Plan d'actions 25

Le changement climatique, c'est quoi ?

Le climat est en train de changer, avec des conséquences inédites sur l'accès à l'énergie, à l'eau, sur les équilibres géostratégiques, les mouvements de population, les écosystèmes...

Réduire les émissions de gaz à effet de serre est primordial, car ces émissions sont le moteur du changement climatique. C'est pourquoi lors de l'accord de Paris, en décembre 2015, 192 pays se sont engagés à limiter leurs émissions pour contenir le réchauffement moyen, d'ici la fin du siècle, en dessous de +2 °C.

Mais la réduction des émissions de gaz à effet de serre ne suffit pas pour stopper le changement climatique : les gaz déjà émis s'accumulent dans l'atmosphère et le phénomène se poursuivra longtemps.

Qu'est-ce que l'effet de serre ?

L'effet de serre est un phénomène naturel qui permet à la Terre de retenir la chaleur solaire dans l'atmosphère et de maintenir une température acceptable pour entretenir la vie. Grâce à l'effet de serre, la température moyenne sur Terre est d'environ 15 °C. Sans lui, elle serait de -18 °C.

Cette chaleur est retenue par certains gaz à effet de serre, présents naturellement dans l'atmosphère, comme le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) ou la vapeur d'eau (H₂O).

Pourquoi la planète se réchauffe ?

L'effet de serre est déséquilibré par les activités humaines, en particulier l'utilisation des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon). Celles-ci provoquent artificiellement l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et, par conséquent, accentuent le réchauffement de notre planète.

Le dioxyde de carbone (CO₂) représente près des 2/3 des émissions mondiales de gaz à effet de serre induites par les activités humaines. Il a la particularité de rester présent longtemps dans l'atmosphère. C'est pourquoi on mesure usuellement l'effet des autres gaz à effet de serre en équivalent CO₂ (eq.CO₂).

Les émissions de CO₂ actuelles auront un impact sur les concentrations dans l'atmosphère et sur la température du globe pendant des dizaines d'années.

Quels sont les impacts à attendre du changement climatique ?

Le changement climatique est une réalité. Au Pays Basque comme sur l'ensemble du territoire national, le changement climatique se traduit notamment par une hausse des températures. Sur les cinquante dernières années, les températures annuelles moyennes du Pays Basque ont ainsi augmenté de 0,2 à 0,3 °C par décennie.

L'élévation des températures s'accompagne d'une augmentation du nombre de journées chaudes (températures maximales supérieures ou égales à 25°C). Depuis 1959, le nombre de journées chaudes a augmenté de 4 à 5 jours par décennie en moyenne sur la côte, et de 6 à 8 jours par décennie à l'intérieur des terres. Dans le Pays Basque, les précipitations annuelles présentent une très légère baisse depuis 1959. Elles sont de plus caractérisées par une grande variabilité d'une année sur l'autre.

La perturbation des grands équilibres écologiques s'observe déjà : un milieu physique qui se modifie et des êtres vivants qui s'efforcent de s'adapter ou disparaissent. On commence aussi à envisager les conséquences sur les sociétés humaines : migrations forcées, multiplication des conflits (utilisation des ressources en eau, appropriation des terres fertiles...).

Comment agir ?

- **En atténuant les effets du changement climatique :** S'attaquer aux causes du changement climatique en maîtrisant les émissions de gaz à effet de serre (GES), c'est ce qu'on appelle l'atténuation. Des réductions des émissions de gaz à effet de serre sont possibles dans tous les secteurs.
- **En s'adaptant aux effets du changement climatique :** Les politiques d'adaptation visent à réduire notre vulnérabilité aux impacts du changement climatique.

Le Plan Climat Pays Basque

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial, c'est quoi ?

Le Plan Climat Pays Basque est le document cadre de la politique climat-air-énergie du territoire pour la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets projetés localement. Il pose des objectifs de long terme et des actions de court terme.

Le Plan Climat-Air-Énergie territorial (PCAET) décline localement les objectifs internationaux et nationaux et s'inscrit dans la politique régionale de transition écologique et énergétique, qui fait des intercommunalités les coordinatrices de la transition énergétique sur leur territoire. Les deux documents cadre de référence pour l'action au niveau national sont : la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) et la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Ce premier Plan Climat Pays Basque est établi sur la base d'un diagnostic global de la situation du territoire en matière de climat, d'énergie et de qualité de l'air. Il propose une analyse des potentiels de transition vers un territoire bas carbone et résilient : consommation d'énergie et potentiels de réduction, production d'énergie et potentiel de développement des énergies renouvelables, émissions de gaz à effet de serre et potentiels de réduction, séquestration de carbone, émissions de polluants atmosphériques et potentiels de réduction, vulnérabilités aux changements climatiques projetés.

Le scénario ciblé par la stratégie du Plan Climat porte trois ambitions structurantes :

- Faire du Pays Basque un *Territoire à énergie positive*, qui produit localement plus d'énergie qu'il n'en consomme
- Inscire les activités du Pays Basque dans la neutralité carbone (une agriculture performante sur le plan environnemental et une gestion forestière favorable à la séquestration et au stockage de carbone, une économie dégagée de la dépendance aux ressources fossiles et dont les productions contribuent à la transition du modèle de consommation)
- Préserver le Pays Basque, ses populations, ses activités et filières, ses ressources et richesses des impacts des changements climatiques projetés.

Le Plan Climat Pays Basque présente enfin un programme d'actions pour le territoire, dans lequel la Communauté d'agglomération s'investit aux côtés de ses partenaires. Il porte les engagements de l'institution relatifs à l'exercice de ses compétences et à la gestion de son patrimoine, ainsi que des actions impliquant les acteurs du territoire en tant que relais des engagements, partenaires technique ou financier ou maîtres d'ouvrage engageant des moyens pour la réalisation d'actions identifiées.

Le Plan Climat Pays Basque

Comment le Plan Climat Pays Basque a-t-il été construit ?

Pour la jeune Communauté d'agglomération, créée au 1er janvier 2017, le Plan Climat constitue un fil rouge de son projet de territoire qui prend forme autour des démarches coordonnées de Plan climat-air-énergie territorial, de Programme local de l'habitat et de Plan de mobilités.

L'élaboration du Plan Climat Pays Basque a été pilotée entre l'automne 2018 et l'automne 2019, dans une démarche transversale et partenariale.

Un comité d'engagement composé d'élus a assuré la coordination de la démarche avec les principales politiques publiques.

Des élus ont été choisis au sein des pôles territoriaux pour être les Ambassadeur.ice.s du Plan Climat afin de présenter et d'échanger sur les enjeux et ambitions du Plan Climat en proximité territoriale. Dix Ateliers Territoriaux ont ainsi été organisés autour d'un jeu de plateau conçu pour partager la démarche.

Les étapes successives de l'élaboration du Plan Climat ont été l'occasion de réunir un Comité partenarial représentatif des acteurs du territoire. Des contributions écrites de partenaires, le Conseil de Développement du Pays Basque, Bizi, l'Agence de l'eau, ont permis d'enrichir les travaux.

Enfin, une concertation grand public a été menée à partir de février 2019 :

- Deux forums « Climat Action Pays Basque », organisés par la Communauté d'agglomération en partenariat avec le Conseil de développement du Pays Basque le 6 avril à Bayonne et le 22 juin à Mauléon. Les participants étaient invités à travailler sur les thématiques suivantes : Habitat, Mobilité, Alimentation et agriculture, Energies renouvelables, Economie circulaire et prévention des déchets, Adaptation au changement climatique et Entreprendre pour la Transition Ecologique et Energétique.

- Une tournée de sensibilisation « Klima Karavan Tour » de 10 étapes (événements sportifs, marchés locaux) qui est allée à la rencontre du grand public pour partager les éléments d'état des lieux et recueillir les visions et perceptions des citoyen.ne.s.

Cette large concertation a été appuyée par la mise en ligne de la plateforme collaborative « Climat Action Pays Basque » qui a permis de collecter des propositions de plus de 297 contributeurs inscrits sur la plateforme.

Forum Climat Action du 6 avril 2019

200 participants

Forum Climat Action du 22 juin 2019

140 participants

Ateliers Territoriaux – mai 2019

145 participants

Plateforme « Climat Action »

297 utilisateurs

Klima Karavan Tour

10 événements

Contributions

Conseil de développement, GRDF, Syndicat d'énergie, Bizi, Agence de l'eau



Diagnostic

Changement climatique et vulnérabilités

Risques naturels

Un certain nombre de risques sont directement liés aux conditions climatiques : tempêtes, sécheresses, feux de forêts, inondations ou encore canicules. La hausse des températures va accentuer les phénomènes climatiques. Les principaux effets envisagés sont à relier à :

- Une hausse des précipitations violentes à l'origine d'un risque croissant d'inondations, événements de coulée de boue ou de glissement de terrain plus fréquents.
- Un dérèglement de la répartition des précipitations, pouvant accentuer les effets des mouvements des sols, notamment le phénomène de retrait-gonflement des sols argileux.
- Une hausse du niveau de la mer, pouvant être à l'origine d'inondations côtières et d'une érosion accrue en raison des tempêtes et de la hausse du niveau de la mer, avec des impacts certains sur l'efficacité des ouvrages maritimes de protection (digues), voire la tenue de ces ouvrages face à la modification des pressions auxquelles ils seront soumis.

Ressource en eau

L'eau est une partie intégrante du Pays Basque, en tant que territoire côtier et par la densité de son réseau hydrographique. Cette ressource naturelle peut devenir vulnérable aux effets du changement climatique, en lien notamment avec l'accentuation des phénomènes climatiques décrits précédemment.

Face aux modifications des régimes de précipitations, aux augmentations de température, les ressources en eau seront nécessairement soumises à des pressions nouvelles, que ce soit en termes de quantité (baisse du débit des cours d'eau, assèchement des sols, risques d'inondation, épisodes pluvieux violents, etc.) ou de qualité (pollution des cours d'eau par ruissellement, concentration des cours d'eau en polluants, accroissement de la température des eaux et baisse de leur concentration en oxygène, etc).

L'enjeu de la ressource en eau aura un impact sociétal et économique pour le territoire. L'eau est une ressource nécessaire pour le quotidien des habitants du Pays Basque mais également pour de nombreuses activités économiques du territoire : l'agriculture, aussi bien d'élevage que de culture, l'industrie, le tourisme. Les évolutions contraintes par le changement climatique pourront avoir un impact fort sur les besoins de ces différentes activités. Un conflit pourrait alors émerger pour prioriser les accès à cette ressource.

Milieus naturels et biodiversité

Le Pays Basque est caractérisé par une grande diversité d'habitats naturels (habitats littoraux, prairies, milieux rocheux, landes, forêts, zones humides...), qui abritent de nombreuses espèces animales et végétales rares et spécifiques au Pays Basque. La disparition de certaines espèces, comme leur évolution, sont des phénomènes naturels. A l'échelle mondiale, l'extinction des espèces est aujourd'hui entre 100 et 1 000 fois plus rapide que la vitesse normale. Le changement climatique opère comme un accélérateur d'évolution des milieux et habitats des espèces. Cette pression s'ajoute aux pressions sur la biodiversité déjà existantes liées à la dégradation des milieux, à leur fragmentation, à la pêche, aux pollutions diverses, etc.

Milieus urbains

Les milieux urbains devraient être particulièrement affectés par le changement climatique et surtout par la hausse des températures, en raison de leur configuration. Le système urbain, caractérisé par une forte densité et des matériaux qui retiennent la chaleur (chaussée notamment), engendre une augmentation des températures en ville qui peut atteindre jusqu'à 5 ou 6°C de plus qu'en milieu naturel. Ce phénomène des îlots de chaleur urbains apparaît en cas d'épisodes de fortes chaleurs.

Santé

Le climat est susceptible de provoquer ou d'accentuer un large spectre de pathologies : cardiovasculaires, cutanées, cancéreuses, nutritionnelles, mentales, respiratoires et allergiques. L'augmentation des températures et de l'humidité, les catastrophes naturelles, la dégradation de la qualité de l'air sont autant de facteurs aggravant pour la santé publique.

Les effets sur la santé peuvent être directs comme les vagues de chaleurs ou l'exposition aux ultraviolets. Le climat agit également bien souvent de manière indirecte, en modifiant la répartition géographique des espèces vecteurs de maladies infectieuses, ou en favorisant l'épanouissement des particules allergisantes. Dans la grande majorité des cas, les pathologies concernées ne sont pas uniquement la conséquence du changement climatique.

L'amélioration de la connaissance et la diffusion de la culture du risque font partie des enjeux prioritaires pour prévenir et limiter les effets du changement climatique sur la santé publique.

Diagnostic

Pollutions atmosphériques

Impacts de la pollution atmosphérique

Les phénomènes naturels (éruptions volcaniques, incendies de forêts...) mais surtout les activités humaines (industrie transports, agriculture, chauffage résidentiel...) sont à l'origine d'émissions de polluants, sous forme de gaz ou de particules, dans l'atmosphère. La pollution de l'air a des effets significatifs sur la santé et l'environnement.

Les risques pour la santé proviennent surtout du dioxyde d'azote (NO₂). A forte concentration, c'est un gaz toxique irritant pour les yeux et les voies respiratoires, pouvant provoquer des affections respiratoires chroniques. L'ensemble des oxydes d'azote (NO_x) participent à la formation des pluies acides. Sous l'effet du soleil, ils favorisent la formation d'ozone et contribuent ainsi indirectement à l'accroissement de l'effet de serre.

Les particules occasionnent des irritations de l'appareil respiratoire et peuvent constituer un support à l'inhalation d'autres polluants.

Emissions de polluants

Les oxydes d'azote

Les oxydes d'azote sont produits principalement par la combustion des énergies fossiles pour le transport. Selon l'Observatoire régional de la qualité de l'air, les concentrations moyennes annuelles en dioxyde d'azote sont à la baisse, notamment depuis 2011 sur la station urbaine de Bayonne. Aucun dépassement du seuil réglementaire n'a jamais été enregistré sur le territoire, même au niveau de la station de Bayonne – Anglet sous influence du trafic routier.

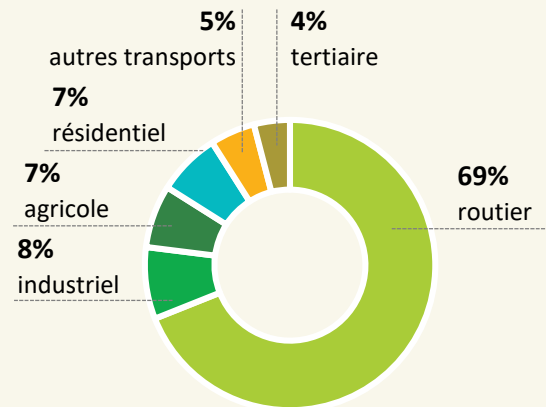
Les particules fines

Les émissions de particules en suspension (PM₁₀) et tonnes de particules fines (PM_{2,5}) sont également suivies. Les mesures effectuées depuis 2008 montrent que le seuil de la valeur limite en PM₁₀ n'a jamais été franchi depuis 2008. Cependant, l'objectif de qualité a fait l'objet de plusieurs dépassements depuis 2008 sur la station de Bayonne – Anglet, sous influence du trafic routier. Les mesures de PM_{2,5} ont commencé en 2016 sur la station de Bayonne – Biarritz hippodrome. Les relevés montrent qu'en concentration moyenne annuelle, aucun seuil (valeur limite, cible et objectif qualité) n'a été dépassé en 2017.

Les autres polluants

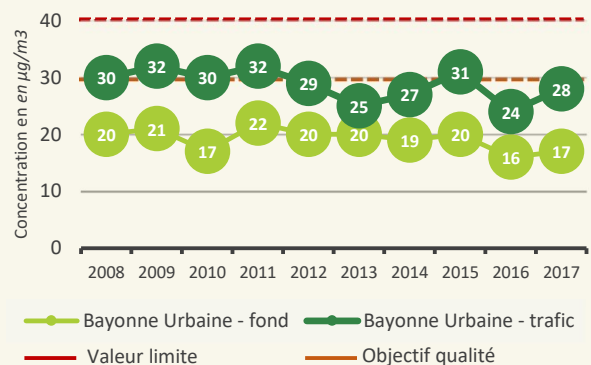
Le dioxyde de soufre (SO₂) est un marqueur de la pollution industrielle. Les émissions de composés organiques volatils non méthaniques sont dues pour près de moitié au secteur résidentiel et pour près de 40% à l'usage de solvants dans l'activité industrielle. L'agriculture est à l'origine de 99 % des émissions d'ammoniac (NH₃).

Répartition des émissions d'oxydes d'azote (Nox) au Pays Basque



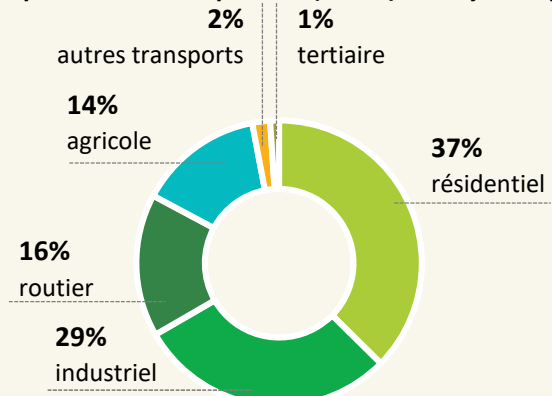
Source : ATMO, 2018

Historique des niveaux moyens annuels mesurés des émissions d'oxydes d'azote sous forme de particules en suspension (PM₁₀) (en µg/m³)



Source : ATMO, 2018

Répartition des émissions d'oxydes d'azote sous forme de particules en suspension (PM₁₀) au Pays Basque



Source : ATMO, 2018

Diagnostic

Emissions de gaz à effet de serre

Les activités humaines affectent la composition chimique de l'atmosphère et entraînent l'apparition d'un effet de serre additionnel, responsable en grande partie du changement climatique actuel.

Pour le territoire du Pays Basque, ces émissions sont évaluées à **2 241 000 tonnes équivalent CO₂** en 2019. Les **émissions d'origines énergétiques** (cf. ci-contre) sont majoritaires et représentent 61% du bilan.

Concernant les émissions de gaz à effet de serre :

- Un peu moins de **40% des émissions de gaz à effet de serre** sont liées au **secteur agricole** ;
- **Un tiers** des émissions de gaz à effet de serre sont liées aux consommations d'énergies pour la **mobilité et le transport de marchandises** ;
- **Un quart** des émissions de gaz à effet de serre sont liées aux consommations d'énergie **dans les bâtiments** (secteurs résidentiel et tertiaire).

Contrairement aux autres secteurs d'activités du territoire, les émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole sont en grande majorité (94%) des **émissions non énergétiques**. Les deux principaux gaz à effet de serre émis par le secteur agricole sont le **méthane** (issu de l'élevage) et le **protoxyde d'azote**, qui se dégage de l'épandage des produits azotés minéraux et organiques dans les sols.

Les chiffres présentés ci-dessous ne concernent que les **émissions directes de gaz à effet de serre produites sur le territoire**. Les émissions indirectes ne sont pas comptabilisées dans ce diagnostic. Elles regroupent notamment :

- Les émissions liées à la fabrication d'un produit ou d'un bien à l'extérieur du territoire mais dont l'usage ou la consommation se font sur le territoire ;
- Les émissions liées au transport des produits consommés sur le territoire.

Ces émissions indirectes sont toutefois loin d'être négligeables : en 2012, le Réseau Action Climat estimait que les « **émissions liées à la consommation** » de la France étaient **45 % plus élevées que les émissions uniquement territoriales**.

Dans l'analyse des émissions de gaz à effet de serre, on distingue deux types d'émissions :

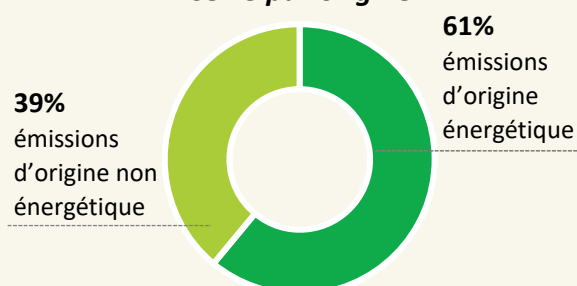
- **Les émissions énergétiques** : il s'agit de rejets atmosphériques issus de la combustion ou de l'utilisation de produits énergétiques.

Exemples : combustion de gaz naturel pour le chauffage des bâtiments ; combustion du pétrole pour les véhicules thermiques, etc.

- **Les émissions non énergétiques** : il s'agit de rejets atmosphériques issus de sources non énergétiques.

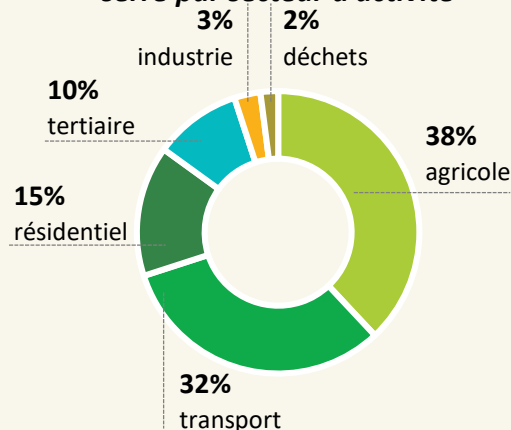
Exemples : rejets issus de l'épandage des produits azotés minéraux et organiques pour fertiliser les sols agricoles, rejets issus des animaux d'élevage, rejets issus de la mise en décharge des déchets, etc.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre par origine



Source : AREC 2019

Répartition des émissions de gaz à effet de serre par secteur d'activité



Source : AREC 2019

Diagnostic

Captage de carbone

Le carbone fait partie des éléments indispensables à la vie. Les grands réservoirs de carbone sont les endroits de notre environnement où le carbone est présent sous une forme ou une autre : les organismes vivants (animaux, végétaux), les océans, l'atmosphère et les matériaux solides présents dans les sols (le charbon, le pétrole par exemple). Des échanges réguliers de carbone ont lieu entre ces différents réservoirs.

La séquestration du carbone est le stockage à long terme du dioxyde de carbone hors de l'atmosphère. Elle contribue ainsi à atténuer les changements climatiques.

Les sols et les végétaux, en particulier les arbres, stockent naturellement une grande quantité de carbone. Au contraire, l'artificialisation des sols contribue à libérer du carbone vers l'atmosphère, et contribue à accentuer les effets du changement climatique.

Estimation du stock

Près de 25 millions de tonnes de carbone sont stockées dans les sols et dans la biomasse aérienne (forêts et haies) du territoire.

Toute variation négative ou positive de ce stock, même relativement faible, peut influencer sur les émissions de gaz à effet de serre, et contribuer au changement climatique. Il est ainsi important de **maintenir ce carbone dans les sols et la biomasse**, en luttant contre l'artificialisation des terres et en limitant certaines pratiques agricoles telles que le retournement des prairies.

La valorisation de matériaux de construction biosourcés (bois, chanvre, paille, etc.) concourt également au stockage du carbone de l'atmosphère durant toute la vie des bâtiments.

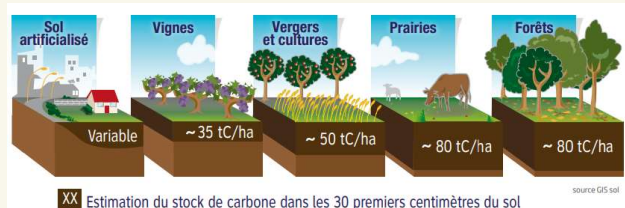
Estimation de la séquestration annuelle nette de dioxyde de carbone

La séquestration nette de dioxyde de carbone (CO₂) est un flux net positif de l'atmosphère vers ces réservoirs qui se traduit au final par une augmentation des stocks.

Ce flux annuel de stockage additionnel est estimé à environ 503 kt_{eq}CO₂. Ce carbone additionnel est majoritairement stocké dans les forêts (à 89%), et les prairies (à 10%).

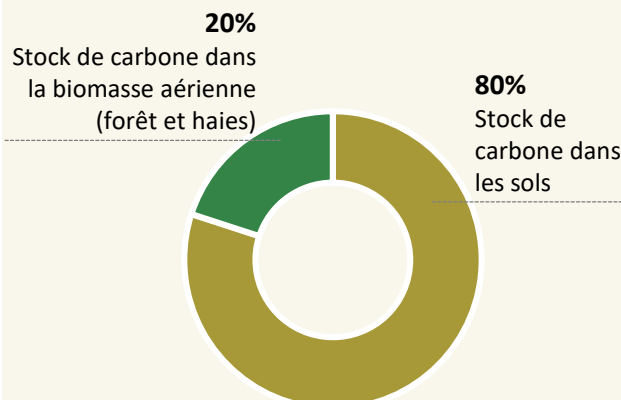
Si l'on rapporte cette capacité annuelle de stockage supplémentaire aux émissions annuelles de gaz à effet de serre sur le territoire, on estime que près de 22% des émissions annuelles de gaz à effet de serre produites par les activités humaines sont stockées sur le territoire.

Variation des stocks de carbone organique selon l'affectation des sols en France



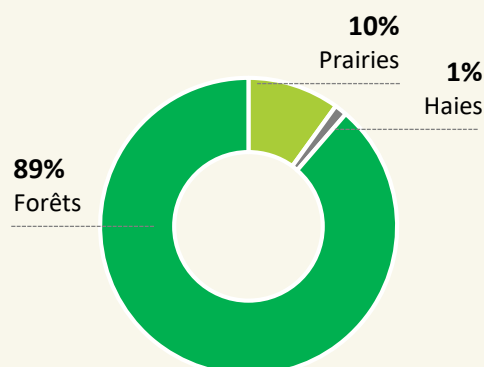
Source : GIS Sols

Répartition du stock de carbone sur le territoire du Pays Basque



Source : Solagro dans l'étude ClimAgri Pays Basque - 2015

Part des écosystèmes dans le stockage annuel additionnel de carbone atmosphérique



Source : AREC 2019

Diagnostic

Consommations d'énergie

Les consommations d'énergie directes sur le territoire du Pays Basque sont évaluées en 2019 à **6 446 GWh** d'énergie finale.

Les bâtiments génèrent plus de la moitié des consommations en énergie du territoire (logements et bâtiments tertiaires). Le premier usage de l'énergie est alors la chaleur pour les besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire.

La mobilité et le transport de marchandises sont le second poste de consommation d'énergie (**35%** des consommations).

Le **secteur industriel** ne représente que **6%** de la consommation énergétique du territoire, une moyenne inférieure à celles observées aux échelles départementale et régionale. **L'agriculture** ne représente que **2%** de l'énergie consommée sur le territoire.

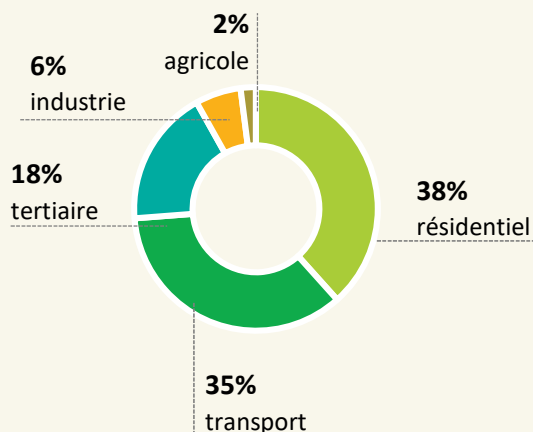
L'analyse des consommations permet de mettre en évidence le poids prépondérant des **produits pétroliers** dans l'approvisionnement énergétique du territoire (près de 41% des consommations). **Au total, plus de 60 % de l'énergie consommée sur le territoire est directement d'origine fossile (carburants, fioul, gaz, GPL)**. La combustion des énergies fossiles est fortement émettrice de CO₂, et contribue alors fortement au changement climatique.

L'électricité couvre un quart des consommations d'énergie (27%). L'électricité consommée sur le territoire est majoritairement produite à partir d'énergie nucléaire, mais également dans une moindre mesure à partir d'énergies renouvelables (hydroélectricité, énergie éolienne, énergie solaire, etc.).

Les énergies renouvelables thermiques (biocarburants et biomasse) représentent environ **11% du mix énergétique global du territoire**.

Pour limiter l'impact environnemental de nos consommations d'énergie, il existe ainsi un enjeu de **maîtrise des consommations**, en réduisant et en optimisant nos usages, et de **substitution des énergies fossiles vers des énergies renouvelables**.

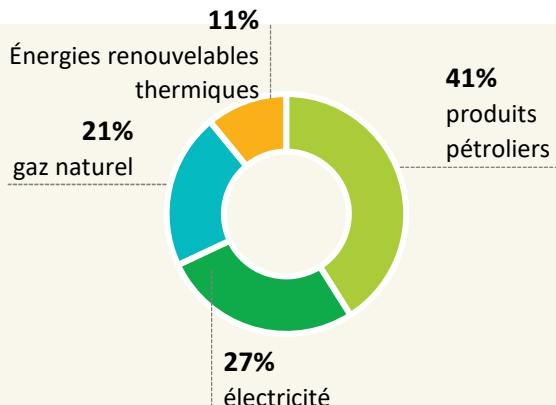
Consommations d'énergie finale* par secteur



*L'énergie finale est l'énergie consommée et facturée et ne tient pas compte des pertes lors de la production, du transport et de la transformation du combustible

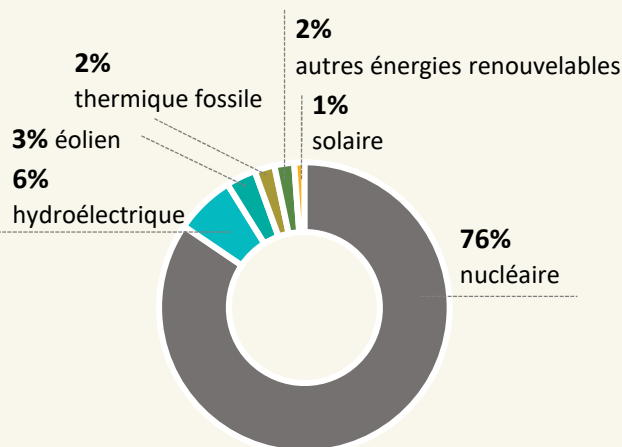
Source : AREC 2019

Consommations d'énergie finale* par énergie



Source : AREC 2019

Mix énergétique électrique



Source : Algoé 2019

Diagnostic

Production d'énergies renouvelables

Les **énergies renouvelables** et de récupération produites et consommées localement peuvent être estimées à **780,7 GWh en 2019**. Si l'on rapporte ces productions au niveau de consommation d'énergie (hors carburants) pour l'année 2019, on estime que le taux de couverture des besoins du territoire par les énergies renouvelables et de récupération est aujourd'hui d'environ 12 %.

Production de chaleur

La production de chaleur représente près de 80% de la production d'énergies renouvelables sur le territoire (608 GWh en 2019).

L'utilisation de bois de chauffage (bûches et granulés) chez les particuliers représente plus de 80% de cette production. Le territoire compte également 13 chaufferies bois industrielles et collectives, la plus importante alimentant le réseau de chaleur bois-énergie des Hauts de Bayonne. Si les chaufferies industrielles et collectives, soumises à des normes strictes d'émissions, sont majoritairement très performantes, **l'utilisation de bois de chauffage par les particuliers peut être à l'origine de pollutions atmosphériques** (appareils parfois anciens, mal-dimensionnés, n'utilisant pas toujours du bois sec).

Les pompes à chaleur sont la deuxième source de chaleur renouvelable sur le territoire (15% de la chaleur renouvelable du territoire).

D'après les données de l'Observatoire régional, la production de chaleur grâce au solaire thermique est estimée à 7 GWh sur le territoire (1% de la production de chaleur renouvelable). On recense 2 234 installations.

La production des unités de biogaz du territoire est estimée à 5 GWh. L'unité de valorisation organique des ordures ménagères résiduelles de Bayonne (Canopia) valorise le biogaz *via* une production de chaleur et d'électricité.

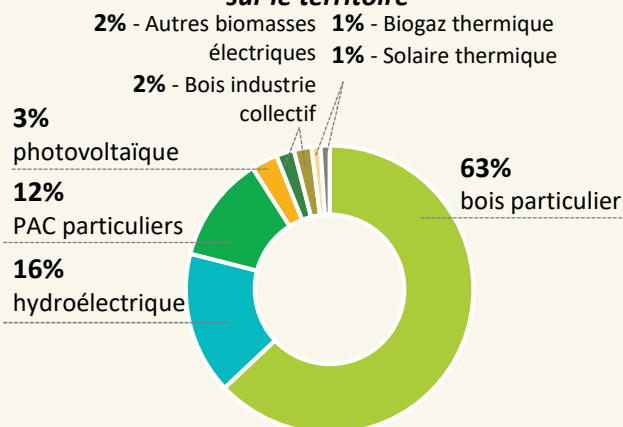
Production d'électricité

La production d'électricité représente près de 20% de la production d'énergies renouvelables sur le territoire (172 GWh en 2019).

L'énergie hydraulique représente les trois quarts de cette production. La puissance installée est de 46,2 MW répartie sur 31 installations.

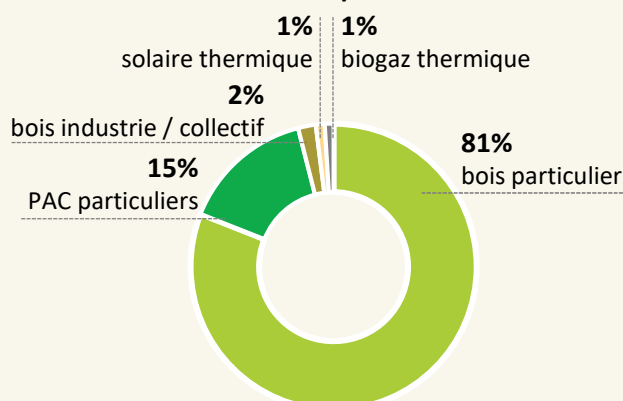
Le reste de la production est ensuite assuré par le solaire photovoltaïque (27 GWh) et la cogénération à partir de la combustion de biomasse (18 GWh).

Filières de production d'énergies renouvelables sur le territoire



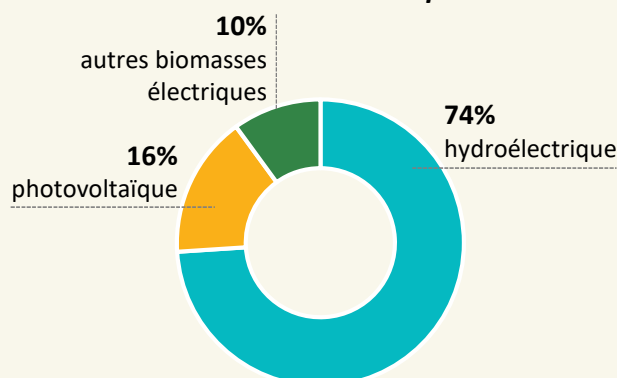
Source : AREC 2019

Filières de production d'énergies renouvelables thermiques



Source : AREC 2019

Filières de production d'énergies renouvelables électriques



Source : AREC 2019

Stratégie

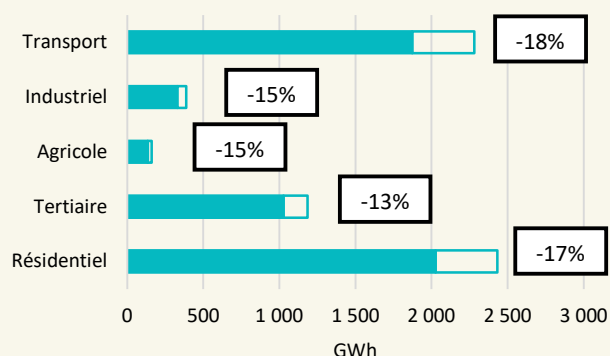
Scénario cible 2030

4 objectifs structurent le scénario cible 2030 pour inscrire le Pays Basque dans une trajectoire de transition écologique :

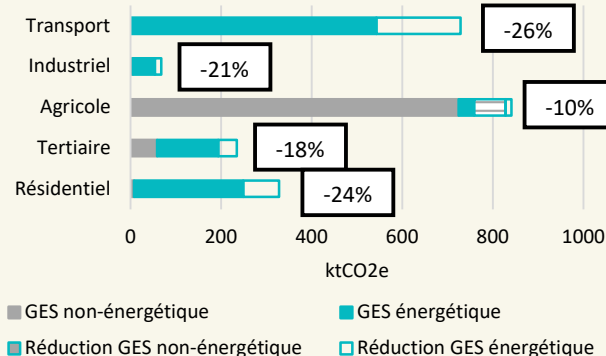
- Une **réduction de 16%** des **consommations d'énergie finale** à 2030 par rapport à la situation de référence (2019)
- Une **réduction de 18%** des **émissions de gaz à effet de serre** à 2030 par rapport à la situation de référence (2019), avec un objectif de réduction de **25%** des **émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique**
- Un **doublage** de la production territoriale d'**énergies renouvelables** à 2030 par rapport à la situation de référence (2019) pour couvrir 30% des consommations d'énergie
- Un **maintien** de la **capacité de séquestration carbone** sur le territoire, pour capter 35% des émissions annuelles de gaz à effet de serre en 2030.

L'objectif de réduction des consommations énergétiques est principalement porté par le secteur des transports (-18%) et le résidentiel (-17%).

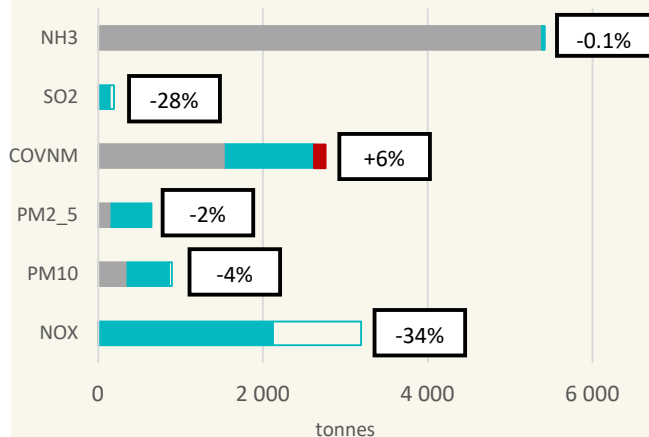
Objectif de réduction des consommations d'énergie finale à 2030 par secteur (GWh et %)



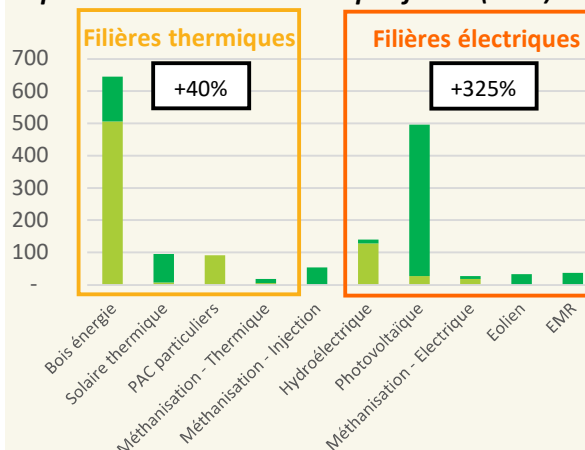
Objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à 2030 par secteur (ktCO₂e et %)



Objectif de réduction des émissions de polluants à 2030 (tonnes et %)



Objectif de développement des productions d'EnR à 2030 par filière (GWh)



Stratégie

Vision 2050

La Communauté Pays Basque a la volonté d'inscrire le territoire dans la trajectoire de la neutralité carbone. Les leviers pour atteindre cette neutralité sont identifiés :

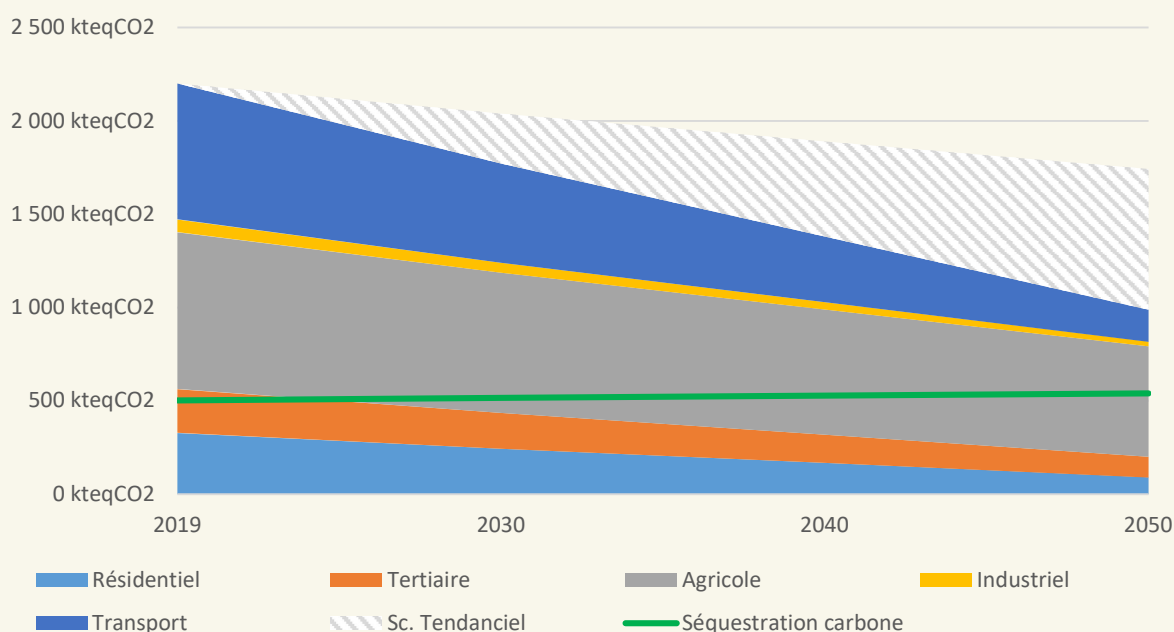
- Réduire de 50% les consommations d'énergie finale du Pays Basque à 2050 par rapport à la situation de référence (2019), en réduisant au maximum les consommations des transports et du résidentiel notamment ;
- Réduire de 56% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à la situation de référence (2019), avec un effort conséquent de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique (- 75%);
- Multiplier par 4 la production territoriale d'énergies renouvelables par rapport à l'année de référence 2019 pour couvrir l'ensemble des consommations d'énergie ;
- Développer la capacité de séquestration carbone des prairies et forêts du Pays Basque, pour capter 100% des émissions annuelles de gaz à effet de serre en 2050 .

En 2050, l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre dans le scénario retenu provient de sources non énergétiques, secteur agricole en tête (élevage en particulier). Les émissions résiduelles d'origine énergétique proviennent de la consommation de gaz naturel non produit sur le territoire (importé).

Les leviers pour pousser l'ambition sur la réduction des émissions relèvent donc principalement :

- D'une meilleure adéquation entre les troupeaux du Pays Basque et les ressources locales,
- De la réduction de l'usage des engrais azotés dans les cultures,
- De l'importation de gaz renouvelable en provenance des territoires voisins, la Nouvelle Aquitaine étant une région à fort potentiel pour les filières de biogaz.

Trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'augmentation de la séquestration carbone à 2050 (ktCO₂e)

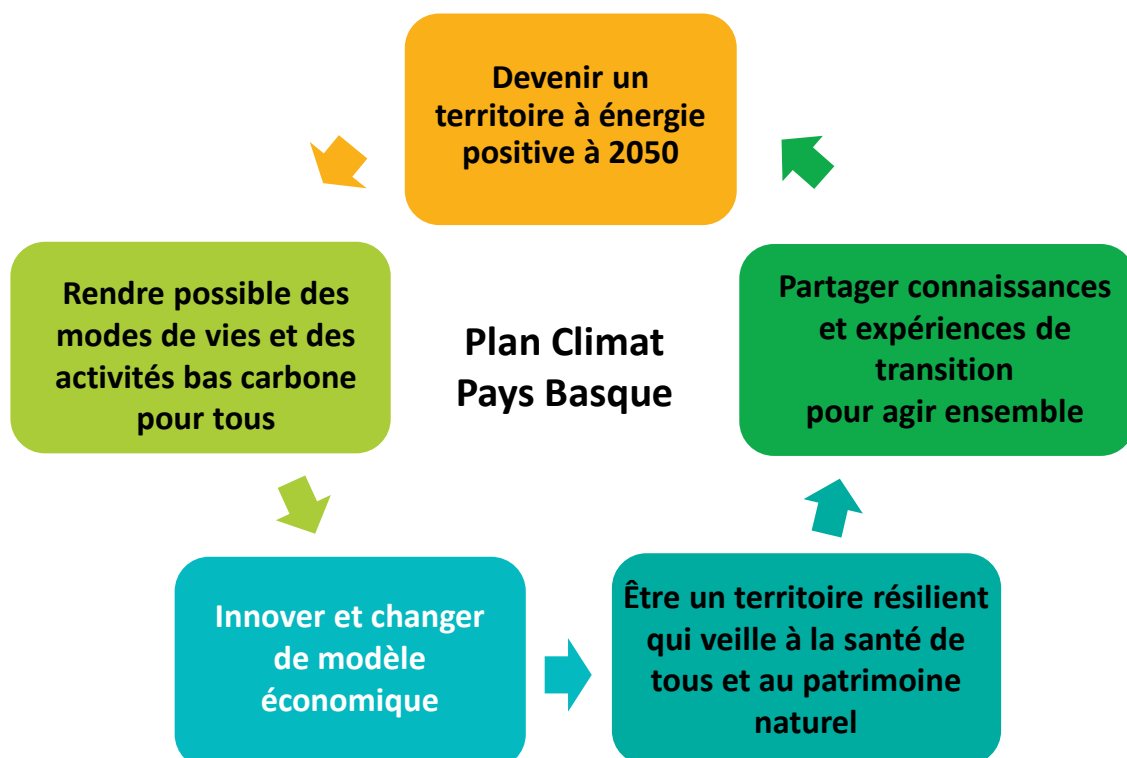


Stratégie

5 orientations

Le cap de Transition écologique et énergétique pour le Pays Basque s'articule autour de 5 orientations stratégiques :

- **Être un territoire résilient qui veille à la santé de tous et au patrimoine naturel** : préserver l'environnement et les ressources (air, eau, sols, forêts, biodiversité) face aux pressions anthropiques et climatiques ; prévenir de l'exposition aux aléas climatiques et penser l'adaptation autour des solutions fondées sur la nature
- **Devenir un territoire à énergie positive à 2050** : diffuser une culture de la sobriété énergétique, accompagner les acteurs dans leurs projets de sobriété et d'efficacité énergétique, et de développement des énergies renouvelables en exploitant les potentiels du territoire, en consolidant les boucles énergétiques locales
- **Rendre possible des modes de vie et des activités bas carbone pour tous** : concevoir, construire/fabriquer et exploiter/consommer des bâtiments et produits à faible impact carbone ; structurer des offres de biens et services pour des comportements de consommation et de mobilité bas carbone
- **Innover et changer de modèle économique** : soutenir les filières et emplois verts ; intégrer les leviers de l'économie circulaire dans toutes les activités ; créer plus de liens entre les consommateurs et les producteurs du Pays Basque
- **Partager les connaissances et les expériences de transition pour agir ensemble** : animer le débat "citoyen" autour des transitions, embarquer les acteurs dans des engagements partagés par le territoire, sensibiliser, informer, accompagner les initiatives diffuses



Un plan d'actions

Co-construit avec vous



CONCERTATION
et participation citoyenne



KONTZERTAZIOA
eta herritar partehartzea



Le Plan Climat comprend 50 actions.

La Communauté Pays Basque a souhaité associer les habitants et les acteurs du territoire à l'élaboration du Plan Climat.

Deux forums ont permis de réunir plusieurs centaines de personnes pour co-construire la vision d'un Pays Basque en transition. Ils ont été complétés par de nombreux ateliers territoriaux et échanges aux abords de la « Klima Karavan » qui s'est déplacée au plus proche de la population pour échanger sur ces enjeux.

La Communauté Pays Basque, pour la mise en œuvre du Plan Climat, souhaite pérenniser et poursuivre cette dynamique locale. Que ce soit au travers d'actions de sensibilisation, d'information, ou bien *via* une participation active aux travaux et actions, la mise en œuvre du Plan Climat est l'occasion de permettre de démultiplier les initiatives et les engagements locaux.

S'Adapter au changement climatique : préserver le territoire, ses habitants, ses ressources naturelles, ses activités

Le territoire bénéficie de ressources naturelles pouvant être menacées par les effets du changement climatique. L'eau sera au cœur des conflits d'usages en cas de tension sur la quantité ou la qualité de celle-ci. Préserver cette ressource c'est anticiper les risques et l'impact sur les populations et les activités du territoire. Pour répondre à ces enjeux, **une stratégie de préservation de la ressource en eau** sera mise en œuvre pour le Pays Basque.

D'autres risques pourront impacter le Pays Basque : phénomènes climatiques extrêmes, dégradation de la qualité de l'air, maladies émergentes suite à des espèces invasives. Autant d'enjeux qui auront une incidence sur les milieux et les populations. Afin de limiter ces impacts et de renforcer la résilience du territoire, des **stratégies territorialisées d'adaptation** seront définies et mises en œuvre pour tenir compte des spécificités propres aux différents milieux du Pays Basque (littoral, Adour, montagne).

Le Pays Basque est caractérisé par une grande diversité d'habitats naturels, qui abritent de nombreuses espèces animales et végétales patrimoniales et endémiques (spécifiques au territoire). Le changement climatique opère comme un accélérateur d'évolution des milieux et habitats des espèces. Il s'ajoute aux pressions sur la biodiversité déjà existantes liées à la dégradation des milieux, à leur fragmentation, aux prélèvements directs, aux pollutions diverses, etc. La Communauté Pays Basque travaille en partenariat pour **préserver la biodiversité locale et les continuités écologiques nécessaires à l'adaptation du vivant**.

Afin d'affiner l'observation, le suivi et la connaissance dans l'objectif de mieux appréhender les effets du changement climatique sur le territoire, la Communauté Pays Basque souhaite structurer **un conseil scientifique local dédié à la biodiversité et aux effets du changement climatique**. Ce conseil scientifique se composera d'experts locaux, intervenants dans divers champs thématiques, dont notamment l'eau, les milieux marins, l'agriculture, la qualité de l'air, l'urbanisme, la biodiversité, la santé.

L'**amélioration de la connaissance et la diffusion de la culture du risque** font enfin partie des enjeux prioritaires pour prévenir et limiter les effets du changement climatique sur la santé publique.

Les actions clés

- 1 Préserver le **patrimoine naturel** et consolider l'armature écologique du territoire
- 2 Engager un **programme d'actions de gestion préventive et adaptative de l'eau** pour préserver la ressource et la qualité des milieux aquatiques
- 3 Prévenir et gérer **les risques côtiers et développer la culture du risque**
- 4 Prévenir et gérer **les risques d'inondation et développer la culture du risque**
- 5 Développer une **culture des risques sanitaires** basée sur l'observation et la prévention
- 6 Structurer **un conseil scientifique local** dédié à la biodiversité et aux effets du changement climatique
- 7 Croiser et traiter les enjeux d'**adaptation** dans le cadre de **l'élaboration de la charte du Parc Naturel Régional Montagne Basque**

(A)ménager : planifier et construire le territoire post-carbone

Les décisions prises par les collectivités en matière d'urbanisme et d'aménagement ont un fort impact sur les émissions de gaz à effet de serre du territoire et sa vulnérabilité au changement climatique. Afin de construire collectivement une vision partagée des principes d'aménagement souhaités pour le Pays Basque, **une Charte d'aménagement et de développement durable** est en cours d'élaboration. Cette Charte pose des principes et leviers d'actions pour guider le travail de planification à venir en matière d'urbanisme.

A court terme, différents documents de planification vont être élaborés en Pays Basque et intégreront les enjeux climat air énergie.

Le **Schéma de cohérence territoriale (SCoT)** est un outil de conception puis de mise en œuvre d'une planification intercommunale. Il prépare et oriente le devenir d'un territoire dans une perspective de développement durable. Le SCoT élaboré prochainement par le Syndicat Mixte Bayonne-Sud Landes servira de cadre de référence aux différentes politiques sectorielles notamment celles relatives à l'habitat, aux déplacements, au développement commercial, à l'environnement, etc. Il devra donc **répondre pleinement aux enjeux climat – air – énergie à court, moyen et long terme.**

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme qui constitue **une véritable boîte à outil pour favoriser l'intégration des enjeux « air, énergie, climat » dans l'aménagement opérationnel du territoire**, à travers les règles qu'il impose aux constructions et aménagements.

L'exemplarité des opérations d'aménagement menées par la collectivité doit montrer le chemin à suivre pour tous les acteurs de l'aménagement, et est un support concret de formation et de sensibilisation à l'urbanisme durable. La Communauté Pays Basque intégrera ainsi la transition écologique et énergétique **dans l'ensemble des opérations d'aménagement** dont elle est maître d'ouvrage.

Les actions clés

- 1 Organiser le territoire dans le respect des orientations de **la Charte d'aménagement et de développement durable du Pays Basque**
- 2 **Répondre dans la démarche SCOT** aux enjeux climat-air-énergie et **les décliner** au sein des orientations générales
- 3 **Intégrer dans les PLUi** les objectifs climat-air-énergie et **les décliner de manière opérationnelle** dans les règles d'urbanisme
- 4 Intégrer la transition écologique et énergétique dans **les opérations d'aménagement d'intérêt communautaire**

Habiter : accompagner la sobriété et l'efficacité énergétique

Le secteur du bâtiment présente un fort potentiel d'économie d'énergie et une importante exposition aux risques climatiques. En cela, **il est un secteur d'action prioritaire**, qu'il s'agisse de rénover le parc bâti existant, de construire des bâtiments neufs performants ou de réduire la demande énergétique par les usages et les équipements.

Le programme local de l'habitat (PLH) est un document essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions en matière de politique du logement à l'échelle du territoire. **La mise en œuvre du PLH s'inscrit en lien avec le Plan Climat Pays Basque.**

La Communauté Pays Basque souhaite **massifier la réalisation de travaux de rénovation énergétique des bâtiments (résidentiel et tertiaire)**, afin de réduire fortement les consommations d'énergie, notamment liées aux besoins de chauffage, et accompagner la conversion des systèmes de chauffage vers des énergies renouvelables thermiques.

La rénovation énergétique des bâtiments les plus énergivores sera accompagnée en priorité, en amplifiant les dispositifs d'accompagnement existants afin de **lutter contre la précarité énergétique et accompagner les ménages les plus modestes**. Un nouveau dispositif d'accompagnement sera parallèlement proposé **aux ménages non éligibles aux aides de l'Agence nationale de l'habitat**.

La mise en place d'une **Maison de l'Habitat** et de la rénovation énergétique permettra de **créer un guichet unique pour toutes les questions des ménages sur leur logement**. Un accompagnement sera proposé pour définir les programmes de travaux de performance énergétique à mettre en œuvre.

Les enjeux de la transition énergétique nécessitent de faire évoluer **la manière de construire, d'entretenir et d'habiter les bâtiments**. Pour répondre à ces enjeux, les professions du bâtiment s'appuient sur **les principes de l'éco-construction**, qui visent à diminuer l'impact du bâti sur l'environnement à travers la sélection de matériaux respectueux de l'environnement, la gestion des énergies, des déchets et de l'eau, tout en prenant en compte le confort et la santé des usagers.

La transition des métiers du bâtiment vers l'éco-construction sera accompagnée.

La Communauté Pays Basque souhaite également **intervenir sur le bâti tertiaire, public et privé**, qui représente près de 20% des consommations d'énergie du territoire. La rénovation énergétique des bâtiments publics revêt en effet **un enjeu majeur d'exemplarité**. Au-delà des interventions techniques sur le bâti, il s'agira également **d'accompagner les entreprises vers la sobriété énergétique**.

Les actions clés

- 1 Assurer un meilleur accompagnement de tous sur l'ensemble des questions relatives au logement, via une **« Maison de l'habitat et de la rénovation énergétique »**
- 2 Poursuivre **le programme d'intérêt général** Pays Basque dans ses trois volets : énergie, autonomie, habitat indigne
- 3 Permettre à tous **les performances énergétiques** dans leur logement
- 4 Mettre en place un nouveau dispositif d'animation et d'accompagnement **à la maîtrise de l'énergie des bâtiments tertiaires et privés**
- 5 Accompagner **la transition des métiers du bâtiment vers l'éco-construction**

Axe 4

Bouger : changer les pratiques pour des bénéfiques « santé »

La Communauté Pays Basque au côté du Syndicat des mobilité ambitionne de créer les conditions pour faciliter la mobilité à toutes les échelles, en maillant efficacement le territoire et en encourageant les modes de déplacement durables.

Le **Plan de Déplacements Urbains (PDU)** est une démarche de planification sur 10 ans qui propose un projet global en matière d'aménagement du territoire et d'organisation des déplacements. L'ensemble des mobilités sont prises en compte : la marche, le vélo, le transport en commun, la voiture.

La mise en œuvre du PDU s'inscrit en lien avec le Plan Climat Pays Basque, pour créer les conditions favorables aux modes de déplacement durables.

L'offre de services des transports en commun sera renforcer sur les zones denses, afin de proposer des solutions alternatives à l'autosolisme, qui représente aujourd'hui plus de trois quart des déplacements à l'échelle du territoire. Des études seront menées pour identifier les itinéraires manquants pour **disposer d'un réseau cohérent, et adapté aux pratiques de mobilité des habitants**.

La Communauté Pays Basque s'engage en lien avec le Syndicat des mobilités pour **la promotion des modes de déplacements actifs et doux**. Elle souhaite aujourd'hui renforcer ses actions pour faire découvrir, expliquer et donner goût aux pratiques de mobilités alternatives (vélo, covoiturage, etc.).

La Communauté Pays Basque souhaite enfin travailler avec les entreprises du territoire pour **optimiser l'organisation des flux de marchandises**, et limiter les impacts associés en matière de consommation d'énergie et d'émissions de polluants et de gaz à effet de serre.

Les actions clés

- 1 Faire découvrir, expliquer, donner goût **aux pratiques de mobilités alternatives**
- 2 Intensifier **les services de transports en commun** dans les espaces les plus denses pour contribuer au report modal
- 3 **Décarboner le mix énergétique de la mobilité**
- 4 Créer les conditions d'une **logistique urbaine durable**
- 5 Affiner les connaissances pour **améliorer la qualité de l'air et diminuer l'exposition des populations** aux polluants atmosphériques liés aux déplacements

Cultiver pour mieux manger : favoriser les pratiques alimentaires et les modes de production agricole soutenables

La Communauté Pays Basque a décidé de faire de **l'alimentation saine, locale, de qualité pour toutes et tous**, une véritable politique publique afin d'être en cohérence avec les nouvelles pratiques et attentes des consommateurs, qui privilégient de plus en plus un approvisionnement local, respectueux de l'environnement.

L'émergence d'une filière alimentaire durable, organisée en circuits courts, réclame l'activation simultanée de deux leviers d'actions : l'encouragement des **modes de production responsables** et le **changement de comportement des consommateurs**, favorisant l'appropriation de nouvelles pratiques alimentaires plus saines et durables.

La Communauté Pays Basque s'est engagée dans l'élaboration d'un **Projet Alimentaire de Territoire (PAT)**. Il vise à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs. Il poursuit également l'objectif de lier l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation. **La mise en œuvre du PAT s'inscrit en lien avec le Plan Climat Pays Basque.**

L'agriculture tient une place importante dans l'économie basque. La Communauté Pays Basque tient ainsi à préserver ce secteur en **l'accompagnant dans une trajectoire bas – carbone**, tout en valorisant **les productions et savoir-faire locaux** afin de répondre aux besoins alimentaires des populations.

L'Agriculture en Pays basque est un **secteur d'activité très sensible aux effets des changements climatiques** déjà observés et à venir.

Une réflexion sur l'évolution des modèles et pratiques de l'agriculture basque sur le long terme est à engager afin d'inscrire ce secteur dans **une dynamique de réduction des émissions de gaz à effet de serre**, de renforcer ses fonctions de **puits de carbone**, et de l'adapter aux défis du **changement climatique**.

Les actions clés

- 1 Mettre en œuvre **le Projet Alimentaire de Territoire (PAT)** en articulation avec le Plan Climat Pays Basque
- 2 Etudier l'opportunité et la faisabilité d'une **plateforme logistique et d'achat**
- 3 Accompagner **le développement et la structuration des filières alimentaires** pour mieux répondre à **la demande locale**
- 4 Accompagner les fermes du Pays Basque vers plus d'**autonomie par rapport aux ressources** (énergie, eau, intrants)
- 5 Accompagner le développement **des pratiques agroécologiques et agroforestières** favorables au **stockage carbone**
- 6 **Anticiper l'adaptation de l'agriculture basque au changement climatique**

Produire et consommer autrement : préserver les ressources, prévenir et valoriser les déchets

L'épuisement des ressources naturelles est à l'origine d'un ensemble de déséquilibres majeurs. Aujourd'hui, il est nécessaire et possible de changer de modèle, en limitant notre consommation, en utilisant le moins de ressources possible, en réutilisant et recyclant ce qui peut l'être, en ne produisant plus pour jeter rapidement... **On passe ainsi de l'économie « linéaire » à une économie « circulaire ».**

La transition vers une économie circulaire permet de **diminuer la pression actuelle sur les matières primaires et limiter l'impact de nos modes de production et de consommation sur l'environnement.** La mise en place de circuits courts et la promotion des filières locales engendrent des bénéfices environnementaux importants (réduction des quantités de déchets produites, baisse des émissions de gaz à effets de serre, etc.). Cette transition permet également de **renforcer la résilience des territoires**, en limitant leur dépendance aux flux de ressources entrants au profit de l'économie locale.

Reconnu territoire « **Zéro Déchet, Zéro Gaspillage (ZDZG)** » par le Ministère de la Transition Ecologique fin 2015, le Syndicat Bil Ta Garbi a pour objectif la construction, avec le plus grand nombre d'acteurs locaux, d'une politique de réduction et de gestion des déchets dans une dynamique d'économie circulaire et de gouvernance partagée. **La mise en œuvre de cette politique s'inscrit en lien avec le Plan Climat Pays Basque.**

L'**écologie industrielle et territoriale** propose la mise en commun de ressources par des acteurs économiques d'un territoire, en vue de les économiser ou d'en améliorer la productivité : partage d'infrastructures, d'équipements, de services, de matières... La Communauté Pays Basque porte l'objectif d'encourager et d'accompagner les projets d'écologie industrielle et territoriale afin de proposer des **solutions coopératives et innovantes** de gestion des ressources.

Les déchets du BTP représentent la majorité des déchets produits en France. Ces déchets sont **un gisement potentiel de matières premières à valoriser.** Les enjeux sont à la fois la préservation de l'environnement et le gain de compétitivité pour les entreprises concernées.

Les actions clés

- 1 Poursuivre l'animation du **programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage** et **moderniser le service public de collecte et de traitement des déchets** du territoire
- 2 Faire du Pays Basque un territoire exemplaire par **ses usines durables et son vivier d'entreprises industrielles responsables**
- 3 Accompagner le développement des **filières de réemploi et des matériaux recyclés**
- 4 Accompagner le développement de **l'économie circulaire dans la filière du Bâtiment et des Travaux Publics**

Augmenter la production d'énergie renouvelable : couvrir les besoins par la valorisation des ressources locales

La Communauté Pays Basque fixe un cap « **Territoire à énergie positive** » pour le Pays Basque. Pour répondre à cet objectif, elle entend mobiliser l'ensemble de ses ressources locales.

Pour développer la production d'énergie solaire, la Communauté Pays Basque a déployé un **cadastre solaire**, qui identifie les sites les plus propices à l'installation d'unités de production. Il permettra d'animer le développement du solaire sur le territoire.

Elle soutiendra le maintien de la **production hydroélectrique**.

Si le développement de la production d'énergies renouvelables locales s'appuiera principalement sur les filières existantes dans un premier temps, la Communauté Pays Basque souhaite également **étudier d'autres filières mobilisables**, afin de diversifier les sources de production. La Communauté Pays Basque prendra part aux projets de recherche-développement autour de « nouvelles filières » pour le territoire (**éolien, énergies marines**, etc.), afin d'identifier les gisements disponibles et les opportunités de développement.

Les **réseaux de chaleur** apparaissent enfin comme un moyen d'utiliser massivement certaines énergies renouvelables comme la biomasse. Des études seront ainsi menées afin d'analyser l'opportunité et la faisabilité d'implanter des réseaux de chaleur dans certaines zones urbaines et bourgs ruraux du Pays Basque.

Développer des boucles énergétiques locales permettra également aux usagers de **recréer du lien entre production et consommation**, et de prendre conscience de la valeur de l'énergie afin de mieux appréhender **les besoins de sobriété**.

Les actions clés

- 1 Elaborer et mettre en œuvre un **plan pluriannuel de développement des énergies renouvelables** du territoire
- 2 Animer le **développement du solaire**
- 3 Soutenir la **production d'hydroélectricité actuelle** et étudier les **perspectives de développement**
- 4 Développer les **réseaux de chaleur et de récupération de chaleur fatale**
- 5 Accompagner le **développement de projets de méthanisation**

Coopérer : piloter et animer l'action partenariale et locale

La Communauté Pays Basque souhaite créer les conditions nécessaires à l'engagement de l'ensemble des acteurs du territoire dans une démarche de transition énergétique et écologique. Le Pays Basque ne pourra réussir le pari d'une transition ambitieuse qu'en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire. Nous avons tous un rôle à jouer.

Une **gouvernance transversale et partenariale** sera mise en place afin de poursuivre la dynamique collective, de faciliter le croisement des besoins et des compétences et co-construire de nouvelles actions structurantes pour le territoire. La mise en œuvre du plan d'actions et la mesure des progrès accomplis se feront sous l'égide de cette gouvernance partagée.

Une **agence territoriale de l'énergie** sera créée sur le territoire. Cette dernière aura vocation à :

- Sensibiliser, informer et conseiller tous les acteurs pour la mise en place de démarches de sobriété ; former les professionnels du territoire à ces enjeux et accompagner techniquement et financièrement le déploiement d'actions ;
- Accompagner le développement de projets de production d'énergies renouvelables. L'agence pourra créer ou intégrer une structure d'investissement avec d'autres acteurs (publics et/ou privés) afin de co-financer ces projets locaux.

Le **réseau des ambassadeurs territoriaux de la transition énergétique et écologique sera pérennisé et renforcé** afin d'assurer une animation politique et technique de proximité sur ces enjeux. **Le fonds de soutien à la TEE sera également reconduit** pour favoriser l'expression de la société civile et le financement des initiatives locales.

De nombreuses études économiques soulignent le potentiel d'emploi pérenne et non délocalisable créé demain par la transition énergétique et écologique. La Communauté Pays Basque souhaite encourager cette transition économique en **accompagnant le développement des filières et des emplois dits « verts » sur le territoire**. Tendre vers **un tourisme soutenable**, constitue enfin une ambition forte de la stratégie touristique du Pays Basque. Ce changement de modèle sera accompagné par la Communauté Pays Basque dans le cadre du Plan Climat.

Les actions clés

Gouvernance et coopération partenariale

- 1 Installer **une gouvernance transversale et partenariale** du Plan Climat Pays Basque
- 2 Créer **une agence territoriale de l'énergie** (sobriété-efficacité-renouvelables)
- 3 Développer **une ingénierie financière territoriale** au service de la transition énergétique et écologique
- 4 Elaborer et mettre en œuvre **un plan de communication Climat Action Pays Basque**
- 5 Organiser et mettre en œuvre **les modalités d'observation et d'évaluation** du Plan Climat

Coopération territoriale

- 6 Pérenniser **le rôle des ambassadeurs de la Transition Ecologique et Energétique** et doter les territoires d'animateurs
- 7 Renforcer **la coopération entre les échelons communautaire et communaux** et développer la coopération avec les partenaires et voisins
- 8 Pérenniser **le fonds de soutien** aux initiatives locales pour **la Transition Ecologique et Energétique**
- 9 Accompagner le **déploiement de l'Eusko**

Activités économiques durables

- 10 Soutenir le développement **des emplois et des filières vertes**
- 11 Déployer la feuille de route **Economie bleue** en articulation **avec le Plan Climat**
- 12 Accompagner **un tourisme soutenable**
- 13 Accompagner la **structuration d'une filière bois locale**

Livret sur l'exemplarité de la Communauté d'agglomération

La démarche interne

Une indispensable animation...

La mise en œuvre d'une démarche territoriale énergie-climat ambitieuse, calée sur les objectifs internationaux, nécessite de traiter toutes les thématiques présentées dans les axes 1 à 7 du plan d'actions. Et ceci demande nécessairement une animation forte de la part de l'agglomération, détaillée dans l'axe 8.

... et des actions internes

Dans le même temps, la collectivité s'applique à elle-même les ambitions et les actions qu'elle déploie sur le territoire : c'est l'objet du plan d'actions interne, sur tous les différents sujets (mobilité interne, sobriété énergétique et développement des énergies renouvelables sur le patrimoine...).

Afin de structurer, suivre et évaluer le Plan Climat, en particulier le volet interne sur les compétences et le patrimoine, et à terme faire reconnaître la qualité de sa démarche, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a décidé de s'engager dans le label Cit'ergie.

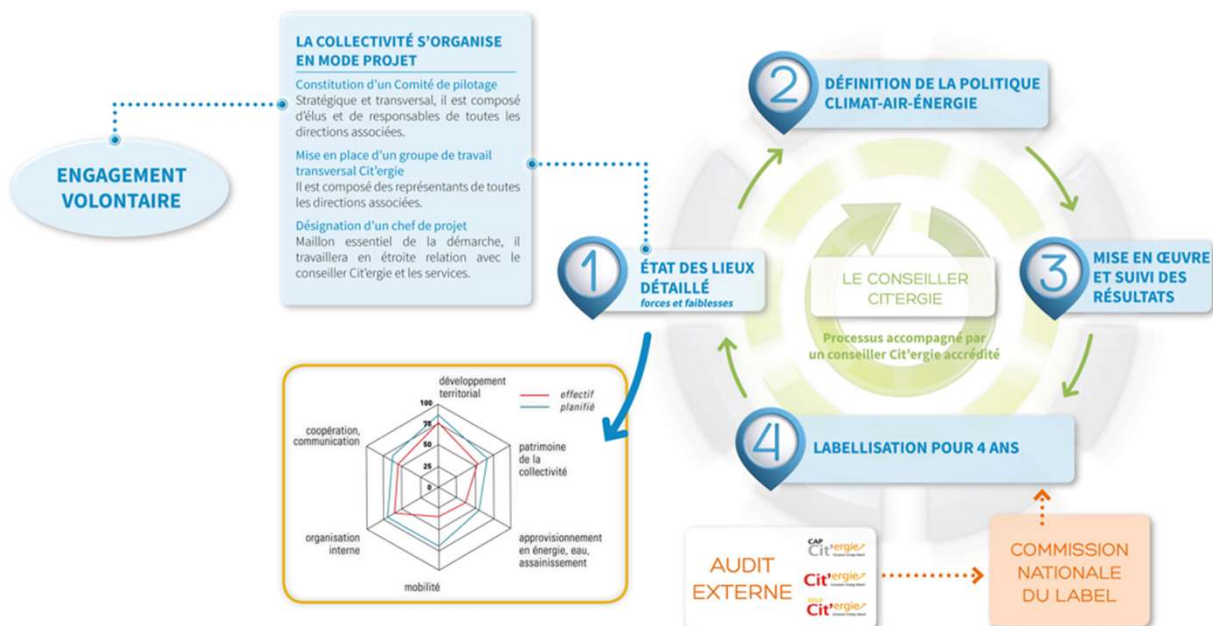
Le label Cit'ergie

Un label européen

Cit'ergie est la déclinaison française du label EEA (European Energy Award®) qui a pour but de faire reconnaître la qualité des démarches énergie-climat des collectivités. Il se base sur un référentiel commun, adapté à chaque pays, qui permet d'évaluer les politiques mises en place par rapport aux meilleures pratiques européennes sur tous les domaines de compétences et d'influences des collectivités. Ce référentiel comporte 60 mesures, réparties en 6 domaines : Planification territoriale; Patrimoine de la collectivité; Approvisionnement énergie, eau, assainissement; Mobilité; Organisation interne; Coopération, communication.

Une amélioration continue

L'un des enjeux du label, c'est de proposer une démarche sur 4 ans incluant une revue annuelle de projet pour le suivi, et un jeu d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs à renseigner annuellement, pour contribuer à l'évaluation. C'est donc un outil qui aide à structurer le Plan Climat pour la première période de sa mise en œuvre (le Plan Climat est voté pour 6 ans, avec un rapport de suivi-évaluation à produire au bout de 3 ans).



Livret sur l'exemplarité de la Communauté d'agglomération

Diagnostic Bilan GES collectivité

Le bilan GES

Les émissions directement induites par le fonctionnement des services de la Communauté d'Agglomération Pays Basque se montent à 7600 tCO₂e. Le périmètre concerné est celui du patrimoine (bâtiments et flotte de véhicules) et des équipements exploités dans l'exercice des compétences (eau potable et assainissement, collecte des déchets, mais aussi compétence habitat communautaire de l'Office Public de l'Habitat). Les compétences transférées à d'autres acteurs ne sont pas intégrées à ce bilan (traitement des déchets, transports collectifs...).

Les enjeux

L'énergie des bâtiments et équipements

Les consommations d'énergie représentent 49% du bilan carbone. Près de la moitié de ces émissions sont liées à la consommation de produits pétroliers et de gaz naturel, alors que ceux-ci ne représentent que 17% de l'énergie consommée.

Leviers d'action : réduire la part des énergies fossiles (gaz naturel et produits pétroliers), réduire la consommation totale : rénovation des bâtiments, amélioration de l'efficacité énergétique des installations...

Le carburant

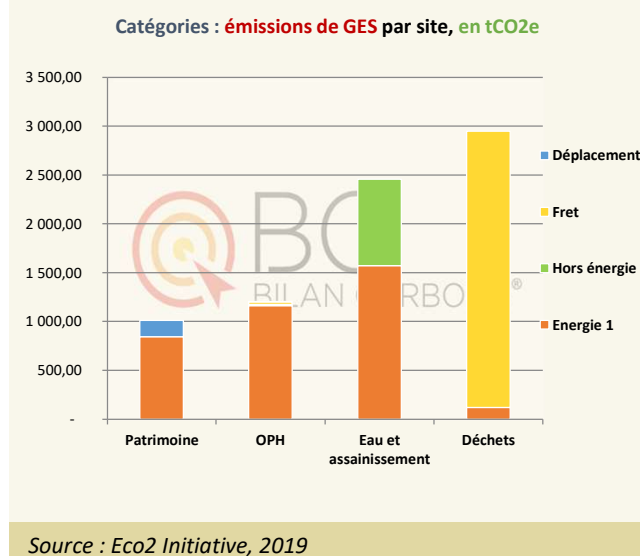
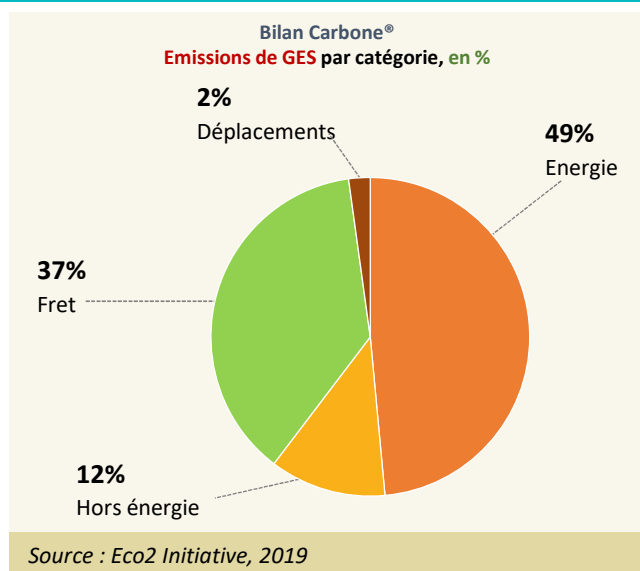
39 % du bilan est lié à l'utilisation de carburant : en premier lieu les Bennes à Ordures Ménagères dans le cadre de la collecte des déchets, et minoritairement l'utilisation par les agents des véhicules de la flotte.

Leviers d'action : formation éco-conduite pour les conducteurs, cahiers des charges de renouvellements par des véhicules à motorisations alternatives pour les usages ad hoc, optimisation des tournées de collecte, systématisation du covoiturage professionnel

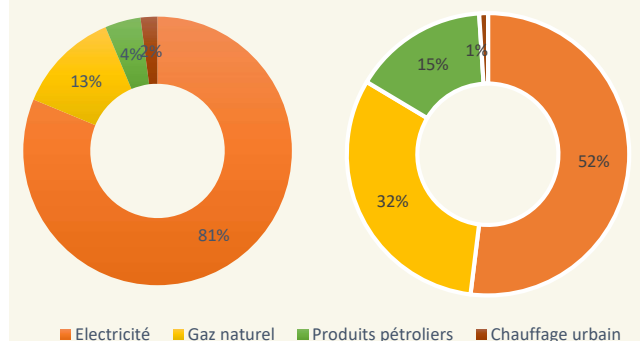
Les émissions directes de l'assainissement

Les émissions « hors énergie » correspondent à 12% du bilan, et sont en quasi-totalité liées à l'assainissement. La quasi-totalité des émissions est en effet liée au processus d'épuration des eaux usées (9%) et au rejet de ces eaux traitées (91%).

Leviers d'action : l'amélioration constante des process



A gauche : répartition de la consommation d'énergie (kWh)
A droite : répartition des émissions de GES (en kgCO₂e)



Livret sur l'exemplarité de la Communauté d'agglomération

Lecture Patrimoine et compétences du Plan d'actions

Parce que la transition énergétique et écologique touche tous les domaines de l'organisation de la société et des services publics, l'ensemble des champs de compétences de la Communauté Pays Basque est concerné. Les objectifs et enjeux du Plan Climat doivent ainsi percoler dans l'ensemble des politiques et projets de la Communauté Pays Basque. **Les agents de la collectivité seront ainsi sensibilisés et formés aux enjeux de la transition écologique, et responsabilisés dans leurs pratiques.**

Un **service d'ingénierie financière** sera développé en interne pour accompagner la concrétisation des projets de transition énergétique et écologique.

La rénovation énergétique des bâtiments, premiers consommateurs d'énergie, est un levier important de la transition énergétique. La **Feuille de route Patrimoine Energie** permet de planifier l'engagement des collectivités sur cet enjeu. Pour les collectivités, il s'agit de se montrer exemplaires en réalisant les investissements qui leur permettront d'atteindre les engagements ambitieux fixés en matière d'économies d'énergie. Pour renforcer et promouvoir le rôle de la Communauté Pays Basque, un programme « Maisons de la Communauté exemplaires » sera déployé.

La stratégie de responsabilité sociale et sociétale de la Communauté Pays Basque sera renforcée. Un plan de **déplacement interne à la collectivité** sera mis en œuvre afin d'optimiser les déplacements des agents de la collectivité, et inciter ces derniers à l'usage de modes de transports alternatifs à la voiture individuelle. Une **politique d'achats publics responsables** sera également mise en œuvre, afin d'orienter les marchés vers une meilleure prise en compte du développement durable. Les agents de la collectivité seront enfin sensibilisés et accompagnés à adopter une alimentation saine et durable, notamment pour leurs déjeuners quotidiens sur le lieu de travail.

Principales actions

- 1 Déployer le **programme « Maisons de la Communauté exemplaires »**
- 2 Elaborer et mettre en œuvre un **plan de déplacement interne à la collectivité**
- 3 Développer une **ingénierie financière interne** au service de la politique de transition énergétique et écologique
- 4 Poursuivre la mise en œuvre de la **Feuille de Route Patrimoine Energie « vers une gestion du patrimoine bâti et des moyens généraux au service de la transition énergétique de la CAPB et de ses communes »**
- 6 **Sensibiliser** les agents à la transition écologique, les **former** et les **responsabiliser** dans leurs pratiques métiers
- 7 Elaborer et mettre en œuvre une **politique d'achats publics responsables**
- 8 Sensibiliser et accompagner les agents à adopter une **alimentation saine et durable** notamment sur le lieu de travail

**Merci à tous les contributeurs
Aux élu.e.s, aux agent.e.s, aux citoyen.ne.s, aux
communes et à l'ensemble des acteur.ice.s
associatifs, éducatifs, économiques et
institutionnels**



Communauté
D'AGGLOMERATION
PAYS BASQUE
EUSKAL
HIRIGUNE
Elkargoa

DE
TOUTES
NOS
FORCES !
GURE INDAR GUZIEZ !

Ce document existe aussi en basque